

Être « dys » c'est quoi?

Drôme Hebdo
11/10/12

Les chiffres varient selon les études et le degré de sévérité pris en compte, mais en France on estime que 6 à 8 % de la population est touché par un trouble dys, à savoir un trouble cognitif spécifique qui entraîne des troubles de l'apprentissage. Le plus connu, car le plus courant, est la dyslexie, mais il existe d'autres troubles similaires souvent méconnus. Ces troubles dys apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages scolaires, et persistent à l'âge adulte. Certains affectent les apprentissages précoces comme le langage et les gestes, d'autres affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires comme le langage écrit ou le calcul.

Afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur la réalité

de ces troubles dys, la Fédération des Apajh (association au service de la personne en situation de handicap) et la Fédération française des Dys (qui regroupe les associations qui agissent auprès des personnes Dys et de leur famille) organisent chaque année depuis 7 ans la Journée nationale des Dys le 10 octobre.

Une prévention nécessaire

Pour cette 6^e édition, l'accent a été mis sur la prévention car on sait que plus on repère et aide tôt les enfants porteurs de troubles dys, plus on a de chances de les faire évoluer favorablement et ainsi d'éviter une exclusion professionnelle et des difficultés d'inclusion sociale. La solution passe par un repérage

précoce pour mettre en place un accompagnement adapté afin d'éviter les situations d'échec scolaires, la perte de confiance en soi et les frustrations.

Classés handicaps cognitifs, les troubles dys ne constituent pas une déficience intellectuelle: « *L'enfant a tout le potentiel pour apprendre, mais autrement* » explique Isabelle Gachon, présidente de l'Apeda Drôme (association des parents d'enfants en difficultés d'apprentissage du langage écrit et oral) qui porte au niveau départemental cette 6^e journée des Dys en partenariat avec l'Apajh Drôme. « *L'enfant n'acquiert pas certains automatismes. Mais dans le cas d'une stratégie adaptée avec une orthophoniste pour ce qui concerne les dyslexiques, il peut aborder l'apprentissage sous un autre angle* ».



1 à 2 enfants par classe sont concernés par un trouble dys (photo d'archive).

Les troubles dys

Les troubles dys sont liés à des dysfonctionnements du système nerveux central et sont spécifiques car indépendants d'une déficience mentale, d'une déficience sensorielle (auditive ou visuelle), de troubles psycho-pathologiques, d'anomalies anatomiques de l'organe phonatoire, de problèmes affectifs ou d'une insuffisance de fréquentation scolaire.

Ces troubles présentent un caractère durable en ce sens qu'ils sont différents d'un simple retard d'acquisition. Si la rééducation réduit très nettement les troubles, les enfants souffrant de troubles sévères conservent malgré tout des dif-



Quel parcours pour l'enfant ?

Un enfant souffrant de troubles dys est généralement repéré à l'école maternelle suite à des lenteurs et des absences répétées. Puis au CP, il présente des difficultés pour apprendre à lire et confond les lettres ou les sons qui se ressemblent. Il faut d'abord exclure tous troubles de la vue ou de l'audition, ainsi qu'une déficience intellectuelle. Un orthophoniste peut alors faire un bilan et poser un diagnostic, mais en période d'apprentissage il est difficile d'avoir des certitudes, l'enfant pouvant simplement être un peu plus lent que ses camarades ou avoir quelques difficultés qui ne seront que passagères. Le véritable diagnostic des

poursuit bien souvent tout au long de la scolarité de l'enfant, jusqu'au brevet ou au bac. « *Arrivés à un certain âge, on fait un peu des pauses car les jeunes en ont parfois assez de venir nous voir. Et souvent ils reviennent d'eux même s'ils en ressentent le besoin.* » poursuit Dominique Racamier.

Parallèlement, depuis quelques années, des aménagements sont mis en place à l'école pour les élèves présentant des troubles dys. Il s'agit bien souvent de temps supplémentaire pour les examens ce qui permet à l'élève de compenser son trouble, voir de matériel comme un ordinateur portable. Les enfants dont le degré de sévérité est plus élevé peuvent prétendre à une auxi-



Chantal Béguin et Isabelle Gachon, respectivement présidente de l'Apajh 26 et de l'Apeda Drôme.